

BALADES CULTURELLES DANS LA MEMOIRE

11^e Saison - N°87 - Dimanche 4 Mars 2018

LES TRENTE GLORIEUSES À GENÇAY

1– Lotissement - Education - Architecture

« *Les Trente Glorieuses* » est devenue une expression consacrée pour désigner la période qui va de l'après-Guerre au milieu des années 1970; cette expression a été utilisée pour la première fois par l'économiste Jean FOU-RASTIÉ dans le titre de son ouvrage paru en 1979 chez Fayard: « *Les Trente Glorieuses ou la Révolution Invisible de 1946 à 1975* ».

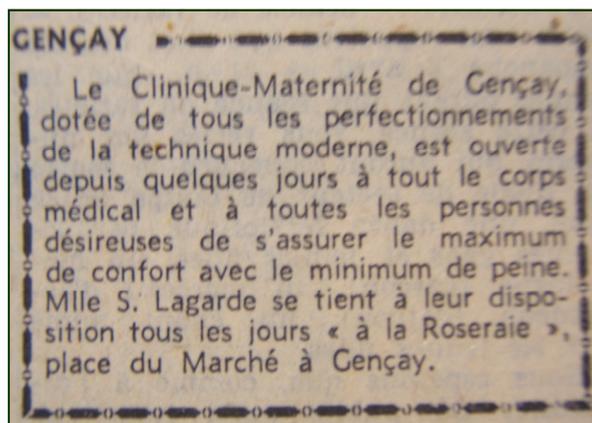
Cette période est marquée dans les pays membres de l'OCDE, et notamment la France, par la reconstruction d'après-guerre, la croissance démographique, l'augmentation de la production industrielle et du PIB, le plein emploi, et le passage à la société de consommation et des loisirs.

L'expression (chrononyme) fait écho aux « *Trois Glorieuses* » ou « *Révolution de Juillet* », 27-28-29 Juillet 1830, qui mirent au pouvoir Louis-Philippe 1er, roi constitutionnel. Pour prolonger la comparaison, d'autres commentateurs ont qualifié la période 1975-2005 de « *Trente Pitieuses* »; le jeu peut continuer...

Le champ est vaste, mais pour cette première balade sur le sujet, nous avons choisi de tenter de repérer dans notre environnement gençéen, les traces laissées par le dynamisme et l'esprit d'entreprise qui ont animé les personnes et les collectivités durant les « Trente Glorieuses ».

L'ARCHITECTURE:

L'école architecturale issue des théories de LE CORBUSIER nous a laissé quelques édifices construits en béton armé depuis les années 1950; l'utilisation de ces matériaux permettait l'aménagement de grands espaces avec toit terrasse, pilotis libérant le sol, larges ouvertures en longueur; ces constructions étaient sans ornements, en béton brut, la façade des garages soulignée par un fronton en bandeau.



La clinique-maternité « La Roseraie » fut édifée sur la place du marché selon ces mêmes préceptes architecturaux (1956).



Sur cette vue aérienne de la place du marché, datable du tout début des années 1970 (la fontaine est encore en place), on distingue les trois garages principaux de Gençay: Bouzier (Citroën) à gauche, Brillant (Peugeot) au fond, Rivaud (Renault) à droite.

Au milieu, la maternité « La Roseraie ».

L'ENSEIGNEMENT:

La période de l'après-guerre connaît une importante croissance démographique; d'où la nécessité pour l'Etat de prendre en charge des classes d'âge très peuplées.

Avant 1959, les enfants avaient trois possibilités après le CM2: soit continuer jusqu'au certificat d'études, soit entrer au Cours Complémentaire (au chef-lieu d'arrondissement), soit entrer au Lycée. Le décret du 6 janvier 1959 (réforme Jean BERTHOIN) porte la fin de la scolarité à 16 ans (mesure applicable aux enfants ayant 6 ans cette année là), transforme le Cours Complémentaire en Collège d'Enseignement Général (CEG), et crée dans chaque canton des Groupes d'Orientation Dispersés (GOD); c'est le cas à Gençay.

Au début les cours étaient organisés à l'école primaire de Gençay (les 2 classes « garçons » et 2 préfabriqués dans le jardin); puis les classes ont été déplacées progressivement à leur emplacement actuel, l'ensemble représentant, à la rentrée scolaire 1969-70, 10 volumes préfabriqués pour 12 classes; c'est ainsi que les deux classes de 3è firent leur rentrée cette année-là dans la maison MARTIN (futur Centre Culturel), tout le monde intégrant le bâtiment neuf (collège actuel) en janvier 1970; c'est un modèle Pailleron, mais sur pilotis de béton.

Parallèlement au développement du Collège, le mouvement associatif des Maisons Familiales Rurales, initié dès 1937, créé à Gençay en 1959 un établissement d'enseignement post-scolaire pour les filles, selon des principes très précis toujours en vigueur: enseignement par alternance associant familles et pédagogues, épanouissement individuel dans la réalité du monde rural:

« Les jeunes filles reçoivent une instruction générale et agricole; une formation ménagère: cuisine, couture, raccommode, entretien de la maison, décoration, lessive; une formation professionnelle: petits élevages, laiterie, jardinage, comptabilité ménagère et agricole; une formation familiale: éducation, hygiène, puériculture, soins à donner aux malades, alimentation; une formation sociale: vie avec les autres, vie sociale et familiale.

Les études sont sanctionnées par le Brevet d'Apprentissage Ménager, décerné par le Ministère de l'Agriculture à la fin de la troisième année aux élèves qui réussissent à l'examen officiel.

C'est Melle VIROLLEAU qui va assumer la lourde tâche de la direction; deux monitrices l'assisteront. »

Centre-Presse - 1959



Les travaux de construction de la Maison Familiale de filles 1959

Note:
Nous n'avons pas pour l'instant étudié le cas de la Maison Familiale des garçons, rue de Civray.

La nouvelle gendarmerie de Gençay va sortir de terre

NR 5-09-1963

L'adjudication des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie a eu lieu le 30 - 07-1963; tout le monde se félicite avec les gendarmes, que la brigade quitte ses locaux sombres et vétustes. La partie bureaux est livrée durant l'hiver 1963-64, et les logements, construits par l'entreprise TAM de Joussé, à l'été 1964. A la suite, la démolition de l'ancienne gendarmerie permettra d'ouvrir la nouvelle rue, dite « du 8 Mai », qui permettra l'accès aux nouveaux lotissements.



Démolition de l'ancienne gendarmerie

LE PREMIER LOTISSEMENT:

Piscine, lotissement, agrandissement des abattoirs et tout-à-l'égout: projets de la nouvelle municipalité conduite par un jeune maire

NR 31-03-1965

Après les élections municipales des 14 et 21 mars 1965, Henri BERNARD, déjà conseiller municipal, est élu maire à l'âge de 32 ans; ce rajeunissement de la gestion municipale, salué par la presse, s'accompagne immédiatement de la publication d'un plan ambitieux de travaux et d'aménagements, notamment en matière de logements.

LOTISSEMENTS. — Le Conseil municipal décide l'étude d'un plan pour lotissements, achat de terrains viabilité. Le maire est habilité pour démarches éventuelles auprès du service des Domaines.

Les terrains pressentis pour accueillir le lotissement appartiennent aux familles ROBIOU-du-PONT et GRÉMILLON-BOUFFARD, situés entre la route de Civray et la route de Magné, derrière la nouvelle gendarmerie mise en service en 1964.

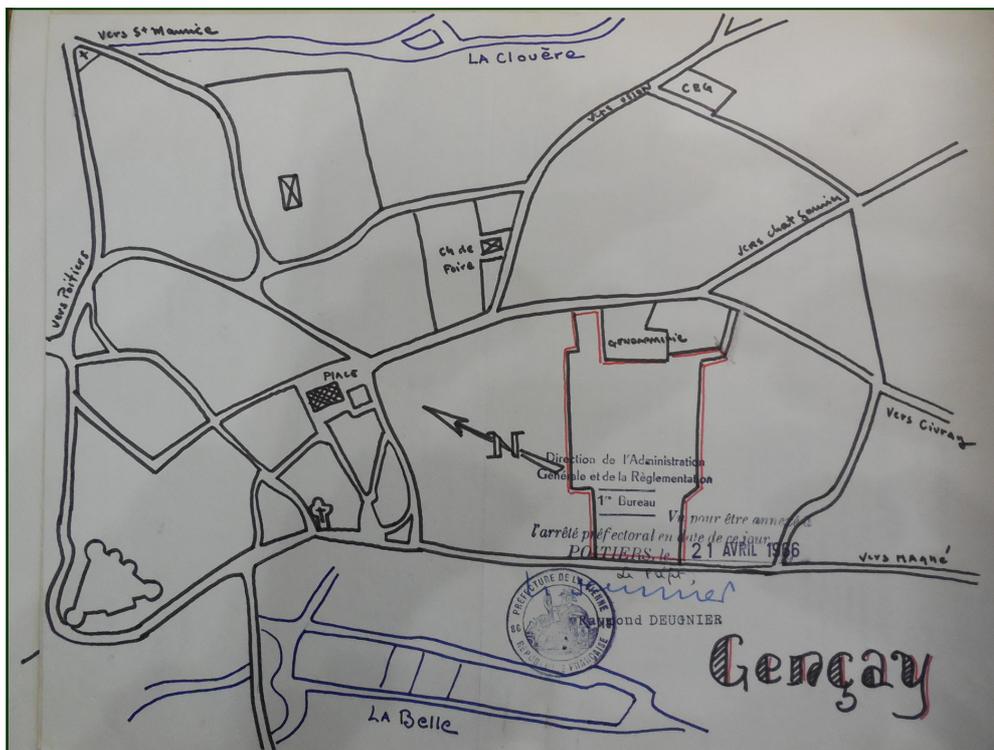
Après consultation les 22 juin et 24 Août 1965, le service départemental des Domaines donne son estimation de la valeur des terrains, dans une note circonstanciée de 5 pages: parcelle Bouffard: 34 000F; parcelle Robiou: 36 000 F.

Mais lors de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre, le Maire fait état du résultat décevant des négociations avec les propriétaires, et de l'écart entre la valeur d'expertise des domaines et le « prix spéculatif »; en conséquence, il demande que l'opération soit déclarée d'utilité publique afin qu'une mesure d'expropriation d'urgence soit prise.

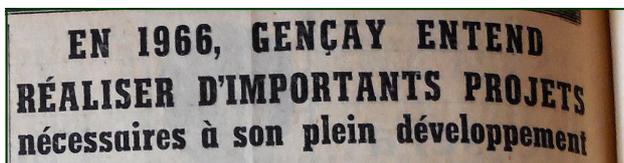
Ça n'est que par lettre du 21 avril 1966 que la Préfecture déclarera officiellement l'acquisition des terrains d'utilité publique.

En même temps, une note explicative est émise, contenant la liste de 21 candidats à l'acquisition de « petits pavillons à bon marché pour familles rurales », ce qui, selon la municipalité, démontre bien le besoin en matière de logement à

Gençay; de plus, il est mentionné que ces demandes ont été faites « avant même toute publicité » (CM.).



Ce plan sommaire de Gençay (1966), accompagnant le dossier du lotissement, et visé par le Préfet DEUGNIER en avril 1966, est très intéressant: 1 -il signale (en rouge) le périmètre concerné par le futur lotissement, où on remarque que les voies d'accès par la route de Civray, au nord et au sud n'existent pas encore; 2 -Il mentionne les halles de foire: veaux et volailles; 3 -Le site du CEG est également porté; 4 -Le réseau des bras de La Belle, où il était à l'époque question d'aménager un plan d'eau (environ 2 Ha), est également mis en valeur.



Centre-Presse 29-12-1965

En décembre, un gros article paraît dans « Centre-Presse », où la municipalité expose son projet de développement

Sont mentionnés dans cet article les grands axes que la Commune se propose d'aborder, ainsi que les atouts existants:

Les foires: marché régulier de 1300 veaux, marché aux moutons prometteur / Le commerce et l'UCIA / Le développement de la population / Le plan d'urbanisme / Le CEG et le complexe sportif (gymnase, piscine, terrain de foot / Un terrain de camping / Le projet de plan d'eau déplacé entre St-Maurice et Gençay / Le développement touristique / Le jardin d'enfants / Les halles / Le foyer des jeunes et la salle des fêtes / Un abattoir de 4000 t. / La collaboration avec St-Maurice.

L'enquête parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique est ouverte le 17 Mars 1966.

Auparavant, deux lettres sont versées au dossier:

- Une lettre des héritiers GRÉMILLON (23-02) qui déclarent ne pas être propriétaire d'un des terrains; le pro



priétaire en étant Mr BOUFFARD, peintre à Couhé,
- Une lettre de Mr ROBIU qui signale que l'expropriation projetée le priverait d'un accès à sa vigne; il demande donc un aménagement.

Dans le cahier d'enquête (commissaire Mr LOGEIS), on trouve une note de Mr BOUFFARD qui se déclare non vendeur, et qui argumente et s'oppose à l'expropriation sur plusieurs points :

- Les travaux de viabilité sont hors de proportion avec le nombre de lots,

- Les personnes à l'origine de l'enquête sont celles qui doivent être bénéficiaires; d'où satisfaction d'intérêts particuliers,
- Il existe sur la commune d'autres terrains plus propices, et disponibles à la vente.

Néanmoins, il signalera également au commissaire-enquêteur qu'il accepterait l'échange de son terrain contre des parcelles viabilisées. (ce droit est légal et sera précisé par la suite par le Préfet; il s'applique à une seule parcelle, d'usage exclusivement familial).

Après le déroulement de l'enquête, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 Juillet 1966, déclare l'achat des terrains d'utilité publique et urgent, selon les valeurs établies par les Domaines; un emprunt sera fait au Crédit Foncier de France, et sera remboursé par la vente des parcelles.

En Novembre 1966, Mr BOUFFARD signe une promesse de vente.

Une opération similaire est menée pour l'achat du terrain ROBIOU, déclaré d'utilité publique par le Préfet le 3 mars 1967. Le 13 Juin 1967, la commission départementale d'urbanisme donne un avis favorable à l'acquisition du terrain, pour y établir une maison de retraite; un nouvel emprunt sera fait au Crédit Foncier de France.

LE PLAN D'URBANISME:

Partiellement émis en 1966, le plan d'urbanisme de Gençay est examiné par la commission départementale d'urbanisme du 18 novembre 1969. Huit maires de communes du département sont présents à cette réunion, dont celui de Gençay.

Principales clauses du plan d'urbanisme de Gençay:

- La population actuelle de Gençay est de 1154 h. (dont 1070 agglomérés); la population prévue en 1986 est de 2000 habitants.
- Le problème de la commune est un problème de circulation; plusieurs propositions d'aménagement de carrefours et d'élargissement de route.
- La zone d'extension: limitée au nord et à l'ouest, la commune peut se développer au sud et à l'est. Plusieurs projets de lotissements seront nécessaires à une population de 2000 h.
- Equipement commercial: une multitude de petits commerces occupent environ 2000 m²; il serait nécessaire de restructurer le commerce par un ou deux points nouveaux.
- Equipements publics:
 - . Ecoles: pour une population de 2000 h. il faudrait 16 classes; l'école actuelle ne peut être agrandie; un terrain est réservé près du complexe sportif avec le CEG
 - . Mairie: la mairie actuelle ne peut pas être agrandie; un terrain est réservé au carrefour de la RN 741 et du CD 1
 - . Perception: construction prévue près de la nouvelle mairie.
 - . Résidence personnes âgées: besoin théorique 1,5 ha pour 60 personnes; terrain réservé au lieu-dit « La Folie ».
 - . Maison des jeunes: sur le cheminement vers le CEG,

près de la nouvelle mairie.

- Espaces libres: nécessaires pour le développement des foires; une extension du champ de foire est prévue.
- Cimetière: besoin théorique de 5300 m²; extension prévue.
- Parking: prévoir 70 places de 25 m² chacune, et un emplacement de 150 m²
- Zone sportive: 4 ha environ.
- Un plan d'eau: entre Gençay et Saint-Maurice.
- Une zone d'activités: 6 ha réservés.
- Station d'épuration: terrain réservé entre Clouère et Belle à l'ouest du bourg.

La commission décide d'adopter le plan sommaire d'urbanisme de la commune de Gençay.



Le Foyer logement lors de sa réalisation

CONCLUSION:

(temporaire et partielle)

On sait maintenant que l'objectif de 2000 habitants à Gençay en 1986, et sur lequel reposaient toutes les perspectives chiffrées, n'a pas été atteint (et ne l'est toujours pas 40 ans après); les prévisions de cette époque enthousiaste et « glorieuse » se sont pour certaines réalisées, mais sous des formes différentes et dans des délais imprévus.

On ne peut cependant pas dénier à l'équipe municipale qui les a portées une certaine audace que les successeurs auront du mal à retrouver.

Dossier réalisé par Jean-Jacques et Pierre CHEVRIER
Mars 2018

Centre Culturel - La Marchoise 16, Route de Civray 86160 Gençay - 05 49 59 32 68
contact@cc-lamarchoise.com / www.cc-lamarchoise.com